

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 novembre 2025

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, M. PRADEAU Yves, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles.

Pouvoirs :

Membres Excusées : Mme LEPEYTRE Chantal, Mme CHABROULLET Carole, Mme PATURAUD Amélie.

Secrétaire de séance : Mme CLAVEYROLAS Sandrine

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 10h00.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme CLAVEYROLAS Sandrine.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2025**

Madame La Maire met aux voix ce Procès-Verbal déjà envoyé au Conseil Municipal. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : **11**

POUVOIRS : **0**

POUR : **11**

ABSTENTION : **0**

► **REVISION DU LOYER DE LA MAM**

Madame La Maire indique que le loyer actuel de la MAM est de 600€/mois depuis le mois de septembre. Les assistantes maternelles fonctionnent en association, la partie indemnités versée par les familles est reversée à l'association afin de payer les charges inhérentes à son fonctionnement.

Depuis que le loyer est à 600 € elles ont des difficultés à équilibrer le budget de leur associations et elles souhaiteraient une baisse de leur loyer. A noter que suite à la demande de Mme La Maire, elles ont fourni tous les justificatifs de leurs charges et de leurs recettes.

Il est également rappelé que l'objectif de construction de la MAM est, non seulement de créer de l'emploi mais également de faire en sorte que certains enfants intègrent l'école communale.

Madame La Maire propose une diminution de loyer de 100€, portant celui-ci à 500 €.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Madame La Maire met au voix la diminution du loyer de 100€. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité		
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 0	
POUR : 9	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1

**► VALIDATION DU CHOIX DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE A
COMPTER DU 01/01/2026**

Mme la Maire rappelle l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire des agents à compter du 1^{er} janvier 2026. Suite à la consultation des salariés, il s'avère que la majorité d'entre eux sont assurés auprès d'une assurance labellisée.

Concernant les agents employés sur plusieurs communes, ils percevront deux fois le montant. C'est cumulatif.

Après discussion, Madame La Maire propose la somme de 15€ brut, versée à chaque agent disposant d'une assurance labellisée.

Adopté à l'unanimité		
VOTANTS : 11	POUVOIRS : 0	
POUR : 11	ABSTENTION : 0	

QUESTIONS DIVERSES

● Mme VERBRUGGHE Isabelle indique qu'il y a 76 enfants inscrits à l'école, l'effectif est maintenu. Un nouveau bureau de « l'Amicale Laïque » a été élu.

Le projet pédagogique de l'école sera autour du GRAF (art urbain).

Monsieur Leroux (parent d'un élève) qui est agréé pour intervenir en milieu scolaire, prendra en charge les élèves.

L'intervention sera financée par l'école mais la mairie a été sollicitée pour participer au frais de fournitures de peinture.

La Mairie participe également à l'achat de 2 lots de 5 tapis pour la gymnastique pour un montant de 105€.

● M. PIOFFRET Jean-Marc a des questions à poser au Conseil Municipal concernant la création du jardin du souvenir.

Y aura-t-il des plantations d'arbres, une stèle ?

Quel budget doit-on lui attribuer ?

Il est possible de récupérer les stèles abandonnées.

Madame La Maire souhaite réaliser ce jardin sans engager de dépenses excessives.

Après discussion, le Conseil Municipal retient l'idée de prendre un arbre naturel.

● Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un conflit entre un chasseur et un agriculteur.

Un chasseur serait entré dans un champ avec des vaches, l'une d'entre elles est décédée de crise cardiaque (liée à l'angoisse).

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Une réunion de conciliation va être organisée afin de trouver une solution pour l'indemnisation pour les agriculteurs.

Prochaines dates à retenir :

- Prochain Conseil Municipal : le 11 décembre 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10h55.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Sandrine CLAVEYROLAS